

Subsides

quelques explications à propos de notre procédure. Il est généralement entendu, je crois, que les députés tiennent à étudier les différents articles énoncés dans l'annexe. D'après mon expérience, une telle étude peut se faire de deux manières. Relativement à l'article 2 ou 3, dont l'un mentionne les prévisions et l'autre l'annexe, on pourrait mettre en délibération l'annexe en commençant par l'agriculture et en allant jusqu'à la fin. L'autre manière consisterait à parcourir tous les articles—il y en a cinq—et ensuite à mettre l'annexe en délibération, en s'arrêtant sur chacun des ministères qui y figurent par ordre alphabétique.

Peu importe selon moi la façon dont nous procédons, mais il faudrait bien nous entendre. Je crois que tous les députés veulent passer à une étude des crédits des divers ministères. Si tel est le cas, peut-être à la mise en délibération de l'article 2 et avant son adoption le président pourrait mettre à l'étude l'annexe en question et ensuite nous procéderions à un examen ministère par ministère.

M. le président: La présidence aimerait connaître les vues des députés sur l'importante question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il y a au moins dix ans que la Chambre s'est formée en comité plénier pour étudier les prévisions budgétaires et sans doute que cela appelle un moment de réflexion.

Si c'est conforme aux désirs du comité, j'inclinerais à commencer d'abord par l'annexe et à passer aux divers postes de la rubrique agriculture. Après avoir épuisé le sujet, nous passerions au deuxième et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'annexe. Nous reviendrions ensuite aux articles. J'aimerais recevoir des suggestions sur une façon de procéder qui conviendrait le mieux aux députés.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement, à mon avis, il conviendrait peut-être d'étudier d'abord les articles et ensuite l'annexe pour nous permettre de convoquer les ministres qui, vous le voyez bien, sont absents de la Chambre actuellement. Si le premier appelé est le ministre de l'Agriculture, il se pourrait que nous l'attendions un peu. Je suggère donc d'examiner d'abord les articles, ensuite l'annexe étant donné que chaque poste de l'annexe exigera peut-être la présence du ministre.

M. Nielsen: Monsieur le président, de ce côté-ci nous préférierions de beaucoup la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre. En attendant l'arrivée du ministre de l'Agriculture et de ses fonctionnaires, je suis sûr que certains de nos députés tiendront des propos d'ordre général sans que la présence des fonctionnaires ou du ministre soit nécessaire. Logiquement, je crois qu'il serait de beaucoup préférable de procéder selon la manière proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Horner (Crowfoot): Dans la même veine, monsieur le président, en jetant un coup d'œil à l'article 2 et à l'annexe A, je me suis demandé comment on pourrait étudier l'article 2 sans tenir compte des questions de l'annexe A. A

toute fin pratique, je crois que la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre est la seule à retenir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je suis reconnaissant au président du Conseil du Trésor d'avoir fait remarquer que le ministre de l'Agriculture est absent pour le moment. Je suis certain qu'il ne lui faudra pas longtemps pour se rendre ici, à moins que son bureau ne soit beaucoup plus loin que la normale. Je tiens à souligner, cependant, qu'un ou deux députés attendent pour prendre la parole sur des questions relatives à l'agriculture, et je suppose qu'un député conservateur aimera parler de ce sujet également, aussi serait-il bon que le ministre de l'Agriculture soit présent avant que le poste ne soit adopté.

M. Reid: Monsieur le président, dans ces conditions, je pense que nous accepterions de procéder comme l'a suggéré le député de Winnipeg-Nord-Centre. Cela me semble acceptable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, puis-je poser une autre question? Avez-vous l'intention de mettre simplement l'Agriculture en délibération en laissant le débat se dérouler sur les deux crédits s'y rapportant, puis de procéder ensuite par ministère, ou préférez-vous mettre en délibération les crédits l'un après l'autre? Encore une fois, je ne cherche qu'à savoir comment nous allons procéder.

M. le président: Je pense que la présidence fera comme bon le semblera à la Chambre, c'est-à-dire que nous étudierons les questions au début par ministère, au lieu d'étudier les crédits séparément chaque ministère. Je propose de procéder ainsi, aussi pourrions-nous ouvrir le débat avec l'article 2, annexe A, qui concerne l'Agriculture, crédits 15a et 40a au chapitre de l'Agriculture.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous êtes un président avisé.

M. Nielsen: Afin d'être plus précis, dois-je comprendre que la mise en délibération des articles concernant les divers ministères n'empêchera pas l'application de la règle générale en usage à la Chambre, c'est-à-dire qu'il y aura la plus vaste discussion possible sur l'article 1?

M. le président: Je propose de terminer la discussion pour chaque crédit intéressant un ministère sans passer au vote jusqu'à ce que la discussion de l'annexe soit terminée, puis d'aborder l'argument soulevé par le député de Yukon, le cas échéant, une fois l'annexe adoptée.

M. Nielsen: Monsieur le président, cela ne se produira pas si nous mettons à l'étude l'article 1 du bill, qui permettrait de discuter à fond du sujet. Dans la mesure où l'on comprend bien qu'en procédant de la façon suggérée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, et je crois qu'il partage mes vues sur la question, il est possible d'en discuter à fond et nous n'aurons pas de problème. Il nous faudra autrement mettre à l'étude l'article 1 pour avoir ce genre de discussion.